

Etaients présents : Michel BLASER, Marcel RENAUD, Catherine FORESTIER, Régis LACROIX.

Absent(s) excusé(s) : Romain VOLATIER

Pouvoir(s) reçu(s) : Julien BUFFAUT à Michel BLASER

Secrétaire de séance : Mme Catherine FORESTIER

Début de la séance : 20h30

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la réunion du 12 avril 2023 est approuvé.

VOTE : pour 4 contre 0 abstention 0

ORDRE DU JOUR

1 _ FINANCES – CRÉANCES ÉTEINTES

- Créances éteintes : Le Relais de MAISOD

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de la situation comptable concernant les impayés du Relais de Maisod.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la trésorerie demande à ce que l'écriture comptable de la créance éteinte d'un montant de 2 596.92 € pour le Relais de Maisod soit effectuée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical, donne son approbation au Président pour procéder à l'écriture comptable pour la créance éteinte du Relais de Maisod à la somme de 2 596.92 €

2_ FINANCES – DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

- Délégation au Président : Virement de crédits

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y aura lieu de procéder à la régularisation de la situation comptable avant le budget 2024.

Monsieur le Président explique la demande de la trésorerie d'une décision modificative pour régulariser le dépassement budgétaire au chapitre 040.

La trésorerie demande l'écriture comptable pour la régularisation de ce dépassement budgétaire comme suit :

- Fonctionnement :

Dépenses au chapitre 023 virement entre sections de 13 606 €

Recette au 777 chapitre 042 de 13 606 €

- Investissement :

Dépenses au 1391 chapitre 040 de 13 606 €

Recettes au chapitre 021 virement entre sections de 13 606 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical donne son accord pour procéder à l'écriture comptable de régularisation suite au dépassement budgétaire au chapitre 040.

3_ FINANCES – PRESTATION DE SERVICE

- PB Assainissement Yannick TREILLES

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission en date du 1^{er} juin 2023 de l'agent technique Monsieur Yannick TREILLES suite à son association avec la société PB Assainissement

Monsieur le Président présente à l'assemblée la proposition de devis de prestation de service technique pour le suivi et la maintenance de la station d'épuration et du réseau d'eau potable du SIEA de la Mercantine, de la Société PB Assainissement pour la période du 01 juillet au 31 décembre 2023 à la somme de 4 400.00 € HT (5 280.00 € ttc).

À titre d'information, Monsieur le Président présente à l'assemblée le coût salarial en tant qu'agent technique de Monsieur Yannick TREILLES pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023 s'élevant à la somme de 5 563.27 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical approuve le devis de prestation de service proposé par la Société PB Assainissement à la somme de 4 400.00 € HT (5 280.00 € ttc).

5_ RPQS 2022 DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président présente à l'assemblée les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2022 de l'eau potable et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** les RPQS 2022 de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

Monsieur le Président est autorisé à transmettre ces documents aux partenaires et instances règlementaires.

Le président,
Michel BLASER

